



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales  
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

## Délibération n° 23-88 Conseil d'Administration du 12/10/2023

### Concours auxiliaire de puériculture de classe normale 2023 : bilan financier et détermination du coût des candidats admis

**Service Concours et Examens**  
**Service Ressources « finances »**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	19
• Pouvoirs :	10
• Suffrages exprimés :	29
• Votes POUR :	29
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Monsieur Louis LE COZ, Président de séance et rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que le concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale, session 2023, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de Bretagne.

Le jury de ce concours s'est réuni le 14 mars 2023 et a déclaré 69 candidats admis.

<b>Éléments d'information sur le concours</b>		
<b>Géographie du concours</b>		<b>Collectivités et établissements publics de Bretagne</b>
<b>Nombre de :</b>	• postes ouverts	90
	• candidats inscrits	175
	• candidats admis à concourir	162
	• présents à l'épreuve orale d'admission	128
	• candidats déclarés admis	69

<b>Éléments financiers sur le concours</b>			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture du concours</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation du concours</i>
<b>Coût du concours</b>		68 526.00 €	35 142.46 €
<b>Candidats inscrits</b>	Nombre	500	175
	Coût par candidat	137.05	200.81 €
<b>Candidats admis</b>	Nombre		69
	Coût par candidat		509.31 €

Ce concours ouvert en 2023 relève des dispositions de la convention cadre pluriannuelle du 20 décembre 2018 conclue entre les 4 Centres de Gestion Bretons et relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale. Conformément à l'article 9 de cette convention, le coût total de ce concours est financé par le budget spécifique de la coopération régionale annexé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

En application de l'article L452-46 du CGFP, en l'absence de convention, les collectivités et établissements publics qui nommeront un candidat inscrit sur la liste d'aptitude établie par un centre de gestion auquel ils ne sont pas affiliés, devront rembourser, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation de ce concours rapportés au nombre de candidats reçus, c'est à dire la somme de 509.31 €.



**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :**

**ADOPTENT**

- le bilan financier définitif du concours d'attaché territorial 2022 d'un montant de 35 142.46 € ;
- le coût du candidat admis d'un montant de 509.31 €.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20231013-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2023

Publication le : 13-10-2023



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

**Chantal PÉTARD-VOISIN**



## Concours auxiliaire de puériculture session 2023

175 inscrits et 69 lauréats

### Bilan financier

Libellé des charges communes	Coût estimatif en €		Observations
<b>1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction (en interne)</b>			
1-1 Impression des affiches	- €		
1-2 Impression des plaquettes d'information	- €		
1-3 Impression des dossiers d'inscription	- €		
1-4 Impressions diverses			
<i>Impressions nécessaires à l'organisation des oraux</i>	90,00 €	41,76 €	
1-5 Impression des dossiers des jurys	50,00 €	3,38 €	
1-6 Frais d'affranchissement (timbres, recommandés)	15,00 €	8,73 €	
<b>Sous-total</b>	<b>155,00 €</b>	<b>53,87 €</b>	
<b>2- Fournitures papier (en interne)</b>			
2-1 Copies à coin gommé	- €	- €	
2-2 Fournitures diverses, papier pour les convocations, résultats et courriers divers	50,00 €	3,78 €	
<b>Sous-total</b>	<b>50,00 €</b>	<b>3,78 €</b>	
<b>3- Publicité</b>			
3-1 Avis presse	- €	0,00 €	
<b>4- Location de salles</b>			
4-1 Location de salles (oraux)	1 500,00 €		
4-2 Location de matériel (tables, chaises, informatique et autres)	50,00 €	1 800,00 €	
<b>Sous-total</b>	<b>1 550,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>	
<b>5- Coûts salariaux</b>			
5-1 Coûts salariaux et divers	25 000,00 €	17 703,80 €	
5-2 Surveillance des épreuves	500,00 €	395,83 €	
<b>Sous-total</b>	<b>25 500,00 €</b>	<b>18 099,63 €</b>	
<b>6- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys</b>			
6-1 Conception des épreuves	- €	- €	
6-2 Correction des copies	- €	- €	
6-3 Participation épreuves d'admission	25 000,00 €		
6-4 Réunions de jurys	1 100,00 €	6 493,59 €	
6-5 Frais de repas	1 200,00 €	355,64 €	
6-6 Frais de déplacement et d'hébergement	2 500,00 €	2 478,87 €	
<b>Sous-total</b>	<b>29 800,00 €</b>	<b>9 328,10 €</b>	
<b>7- Prestations de services</b>			
7-1 impression de sujets (imprimeur)	- €	- €	
7-2 secrétariat handicapé	50,00 €	- €	
7-3 sécurité (agents de sécurité)	- €	- €	
7-4 achat de sujets (cellule pédagogique)	- €	- €	
7-5 droit de copie	- €	- €	
<b>Sous-total</b>	<b>50,00 €</b>	<b>- €</b>	
<b>8- Charges de structure et de gestion courante</b>			
8-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, indemnités élus, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	11 421,00 €	5 857,08 €	forfait de 20% des dépenses de 1 à 7
<b>Sous total</b>	<b>11 421,00 €</b>	<b>5 857,08 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68 526,00 €</b>	<b>35 142,46 €</b>	

Coût par inscrit : 200,81 € (pour 175 inscrits)

Coût par lauréat : 509,31 € (pour 69 lauréats)